

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Huit espèces de requins vont bénéficier d'une meilleure protection à l'échelle mondiale

**Monaco, 14 décembre 2018** - Après cinq jours de discussions intensives, la 3ème session de la Réunion des Signataires du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs s'est achevée aujourd'hui avec succès.

Parmi les principales décisions prises, il a été convenu d'inclure huit autres espèces dans l'Annexe de l'instrument, ce qui signifie qu'elles devraient bénéficier d'une coopération internationale accrue pour améliorer leur conservation.

Les scientifiques estiment qu'un quart des espèces de requins et de raies dans le monde sont menacées d'extinction.

Les huit espèces concernées sont :

- Le requin sombre
- La guitare de mer commune
- Le requin Marteau commun
- Le requin océanique
- Des espèces de Rhynchobatus.
- L'ange de mer

L'ange de mer, proposé par l'hôte de la réunion, la Principauté de Monaco, est inscrit sur la Liste rouge de l'UICN en danger critique d'extinction. Bien que l'espèce ait été très répandue au XIXe siècle et au début du XXe siècle, la population mondiale a été appauvrie par les pêches ciblées et, plus récemment, par les prises accidentelles. Le dernier bastion de l'espèce se trouve autour des îles Canaries, mais il n'est encore que très rarement recensé dans une grande partie de son ancienne aire côtière.

Il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur l'inscription du requin bleu proposé par le Samoa et le Sri Lanka et les signataires ont demandé que la proposition soit à nouveau soumise à la prochaine réunion dans trois ans, lorsque d'autres évaluations des populations de cette espèce dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien auront été entreprises.

Le nombre de requins a chuté de façon spectaculaire ces dernières années, principalement en raison de la surpêche et des prises accidentelles, tandis que l'épuisement des proies affecte également leur état de conservation, de nombreuses espèces étant désormais classées comme en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables dans la Liste rouge de l'UICN.

Des représentants de 34 gouvernements et de l'Union européenne ont assisté à la réunion, ainsi que plusieurs ONG de premier plan s'occupant de conservation marine et d'organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la CITES, la Convention sur le commerce international des espèces en danger.

Defenders of Wildlife, une organisation ayant 20 ans d'expérience dans le domaine des requins, a été acceptée comme le douzième "partenaire coopérant" du Mémorandum.

La réunion s'est tenue au Musée océanographique à l'invitation du Gouvernement de la Principauté de Monaco.

**Pour de plus amples renseignements et des entretiens avec des experts, veuillez**

**contacter :**

Andrea Pauly, Secrétariat PNUE/CMS, [andrea.pauly@cms.int](mailto:andrea.pauly@cms.int) WhatsApp +49 15770328788

Melanie Virtue, Secrétariat PNUE/CMS, [melanie.virtue@cms.int](mailto:melanie.virtue@cms.int), tel +49 1606941831

**Veronika Lenarz**, Information du public, Secrétariat PNUE/CMS +49 (0) 228 8152409, [press@cms.int](mailto:press@cms.int)

**À propos de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS)**

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (également appelée CMS ou Convention de Bonn), a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires dans l'ensemble de leur aire de répartition. C'est un traité intergouvernemental, conclu sous l'égide de l'ONU Environnement, qui a pour mission la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale.

Le Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs est le premier instrument mondial pour la conservation des espèces migratrices de requins.

<https://www.cms.int/sharks/fr/legalinstrument/requins>